

## Procès-Verbal de la Session d'Automne 2022

Tous les membres de la section 04 à l'exception d'une personne se sont réunis du 7 au 10 Novembre 2022 pour la session d'automne.

### 1. Vie de la Section :

- Aurélie Jullien remplace Hélène Perrin au bureau. Alice Sinatra (Pr. Sorbonne Université, LKB) est nommée par l'INP en remplacement d'Hélène Perrin. Camille Lévêque (collège B2), MDC au LCPMR (Université Sorbonne Nouvelle) est élu en remplacement de David Bonhommeau, promu professeur des Universités au LAMBE. Gilles Grégoire (collège A) est nommé référent handicap et s'est proposé pour être référent parité avec Ludivine Houel-Renault (collège C).

### 2. Retour sur les premières évaluations HCERES

La CPCN s'est prononcée sur les modalités d'évaluation des unités et ne souhaite pas proposer de membres de section quand l'évaluation se déroule en distanciel, sans visite. Un membre de la section 04 a participé à l'évaluation d'une unité sans visite en septembre, et son retour est très négatif. La visio bloque les discussions avec le personnel du laboratoire. La trame générale du dossier HCERES pour la vague C n'est pas adaptée à l'évaluation d'activités scientifiques.

### 3. Intervention de la Mission pour la Place Des Femmes au CNRS (MPDF) : Elisabeth Kohler et Mathieu Arbogast

La section remercie Mme Kohler et M Arbogast de venir nous présenter les travaux de la MPDF pour lutter contre les biais de genre et inégalités femmes-hommes dans la recherche.

Comme point de départ, il est rappelé les statistiques H/F de la section 04 sur la dernière mandature (2017-2021). Les effectifs rattachés à la section 04 sont très déséquilibrés (passant de 19.5 et 18.5 % de F au cours des 5 dernières années), légèrement inférieurs à la moyenne de l'INP (autour de 21 %). Mais pour le recrutement CRCN, la section a recruté 29 % de femmes en moyenne ces 5 dernières années.

Sont présentés ensuite différents biais, conscients et inconscients, qui peuvent influencer le travail d'évaluation et de recrutement. Il existe déjà un sentiment de sous-estimation des filles dès les études secondaires, ainsi qu'un sentiment au travail plutôt hostile que favorable en physique. Statistiquement, des biais sont constatés dans la recherche, quant à la place des femmes dans la liste d'auteur des articles (peu de dernière place), quant à l'indépendance des doctorantes vis-à-vis de leur directeur de thèse, quant à la rédaction des lettres de soutien, ou dans les processus d'évaluation/recrutement. Il est donc rappelé le rôle important du référent parité nommé dans chaque section du CoNRS pour veiller à éviter les biais de genre lors de ses travaux.

Une discussion a ensuite lieu sur un point sensible pour la section, le nombre trop faible de candidatures féminines au recrutement CRCN (10 % en 2022 par exemple). C'est, entre autre, le reflet de la baisse des effectifs féminins à l'Université en physique. Cela pose aussi le problème de l'évaluation sur des critères d'excellence telle que demandée par le CNRS. Rajeunir l'âge moyen des recrutés peut être un élément favorable pour inciter les femmes à postuler. Il est aussi rappelé le rôle essentiel des DU pour proposer (et soutenir) les dossiers des candidates.

### 4. Intervention de l'INP : Thierry Dauxois (DI) et Thérèse Huet (DAS)

- Bilan du concours 2022 :

Ulysse Chabaud (laboratoire d'affectation LKB), classé 3eme au concours CRCN n'a pas pris le poste, la suppression de la liste complémentaire par le jury d'admission a impliqué la perte d'un poste pour la section 04 (et l'INP). Ce poste a été attribué en section 08 (INSIS).

Nicolas Forget, candidat DR2 externe proposé par la section 04, a été nommé par le CNRS. 7 postes DR2 ont donc été attribués en 2022.

*- CPJ CNRS:*

En 2022, sur les 3 CPJ portées par l'INP, tous les candidats proposés sont étrangers (2H/1F), avec un profil thèse +5-10. En moyenne, il y a eu 15 candidats par CPJ, dont la moitié de bonne qualité.

Au total pour le CNRS, 4 CPJ n'ont pas été pourvues et 2 candidats ont décliné le poste pour des raisons salariales.

En 2023, 33 CPJ seront portées par le CNRS, dont 3 pour l'INP, 8 inter institut dont 2 avec l'INP : nano photonique en 04/08 avec INSIS et biophysique 05/02 avec INSMI et INSB.

*- Concours 2023 :*

Nombre de postes ouverts au concours : 27 postes INP. 5 (section 02) + 1 INSMI, 7 (section 03), 6 (section 04) + 1 INSIS, 5 (section 05) plus 1 en 11, 1 en 41, cid 51 + 3 INSB, 1 INSMI, 1 INS2I et 54 + 2 INSB et 1 INSIS.

Pour les 6 postes au concours 04/02 : 1 en priorité pour chaque sous communauté : Processus quantique, Physico Chimie des molécules agrégats nanoparticules, Laser optique NL photonique et imagerie, Physique des plasmas. L'INP ne pose pas de priorité sur les laboratoires d'affectation en fonction de leurs instituts de rattachement.

Concours 04/03 : plasmas de fusion par confinement magnétique ITER (FCM). Le laboratoire d'affectation n'appartient pas forcément à l'INSIS en institut principal.

En DR2 : 25 postes pour l'INP (22 en 2022, 21 2021). 6 postes en 02, 03, 05 et 7 en 04. Section 51, 6 postes, en 54, 5 postes. 1 poste en plus en moyenne par section. C'est une priorité portée par la direction de l'INP vers la direction du CNRS.

Pour rappel, le nombre de postes DR2 dépend du nombre d'HDR par section.

DR2 externe : 15 DR2 ext (stockés sur le contingent de CID 50). Renforcer le potentiel académique français. Pas interférence sur les labos d'affectation entre DR2 int et ext. Un profil DR1 ou DRCE est possible, c'est l'INP qui jugera. Le poste peut être environné (discussion INP/Université). L'INP constate que les sections ne font pas assez de propositions.

*- Promotions 2023 :*

A l'INP, 15 CRHC, 11 postes HEB (pour 26 candidats), 22 DR1 (24 2021), 13 DRCE1 (8 en 2021), DRCE2 63 postes CNRS.

Rappel sur les promotions CRHC : seront privilégiés par la direction du CNRS les collègues arrivés en bout d'échelon (9 et 10).

*- Evaluation de la RIPEC C3 :*

Critères : Evaluation sur 4 années, au min 53 % CR, H/F par rapport au vivier. Porteur ERC non retenu. DU, DUA, DU GDR, FR, CMI peuvent demander la C3 sur base scientifique alors qu'ils ont automatiquement la C2.

92 candidatures ont été déposés en section 04 (2 fois plus que pour la PEDR en 2021). Le comité n'a pas évalué les dossiers en 2022. C'est l'INP qui a classé positivement 21 % des dossiers.

Le comité a voté à la majorité contre sa participation à l'évaluation des dossiers Ripéc-C3 en 2023.

- *Prospectives INP* :

14 ateliers mis en place. F. Restagno comme CMI pour le suivi. Binôme scientifique par atelier. Le 12/12 de 14 à 16h par visio pour la présentation (thème des ateliers).

En 1<sup>er</sup> semestre 23 : travail atelier, proposition au CSI, rédaction synthèse par atelier.

Sept 2023 : colloque de restitution.

Automne ; rédaction document prospective et synthèse courte pour grand public.

#### **5. Travaux d'évaluation de la section :**

121 dossiers dont :

- 47 dossiers d'évaluation à mi-vague, 47 avis favorables.
- 40 dossiers de promotions (34H/6F) : 4 CRHC, 6 HEB, 14 DR1, 14 DRCE1, 2 DRCE2
- 1 création de GDR : avis très favorable
- 2 renouvellements de GDR : 2 avis favorable
- 7 écoles thématiques : 7 avis très favorables
- 5 changements de direction d'unité : 5 avis très favorables
- 1 demande d'éméritat (renouvellement) : avis très favorable
- 1 demande de rattachement à la CID 50 : avis favorable
- 17 titularisations/confirmation d'affectation (CR/DR2) : 17 avis favorables

De plus, la section a proposé à la direction de l'INP deux dossiers (1H/1F) pour la médaille de bronze et deux dossiers (1H/1F) pour la médaille d'argent.

---

*Nota : Les propos sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.*